



Le Conseil Départemental d'Accès au Droit de la Creuse organise une soirée d'échanges sur le thème :

**PAYSANS, ARTISANS ,
COMMERÇANTS ...TOUT
FAIRE POUR SECURISER ET
MAINTENIR MON ACTIVITE !**

LUNDI 27 OCTOBRE 2014
17h à 19h

Des professionnels et bénévoles seront présents pour répondre à vos questions

VENEZ NOMBREUX

Entrée gratuite

Palais de justice de Guéret - 23 place Bonnyaud

Le Conseil départemental d'accès au droit proposait lundi sa troisième conférence annuelle pour rendre un peu plus accessible et plus lisible la Justice. En question le maintien des activités artisanale, commerciale et agricole.

«Des informations en amont de tout problème»

La deuxième salle d'audience du palais de justice de Guéret était bien remplie lundi soir. Le Conseil départemental d'accès au droit (CDAD) organisait sa troisième conférence, cette fois, sur le maintien des activités artisanale, commerciale et agricole. Agriculteurs, commerçants étaient au rendez-vous pour en savoir davantage. Le but de ces conférences est bien la prévention. «L'objectif est de donner les informations en amont de tout problème», résume la présidente du tribunal Nathalie Courtois. La première partie était une sorte de «boîte à outils» pour connaître les difficultés et y remédier. La deuxième concernait les procédures judiciaires et leur lisibilité. Pendant près de deux heures, les intervenants se sont succédé pour distiller les conseils.

«ÊTRE DANS L'ACTION»

Et le premier d'entre eux pour Stéphanie Cout de la Chambre de métiers et d'artisanat de la Creuse, c'est «être dans l'action. C'est la clé de la pérennisation. La politique de l'autruche conduit à la perte». Un adage repris par Jean-Marie Vaquier, directeur de la Banque de France, «agir vite et constamment est la première des choses». Pour eux comme pour leurs camarades, il ne faut pas hésiter à aller voir les partenaires que sont les chambres consulaires, les banques... Chacun a des outils à sa disposition comme des diagnostics mais aussi la médiation du cré-



Le maintien de l'activité, un enjeu pour tous.

dit, la médiation inter-entreprise. Pour le président du tribunal de commerce, Daniel Conchon, franchir la porte de cette juridiction, n'est «pas une honte. Son but est de pérenniser l'entreprise, l'activité, l'emploi. Il faut éviter qu'elle meure». Les agriculteurs peuvent, eux, contacter l'association Solidarité paysans qui cherche des solutions avec eux. «L'exploitant doit être l'acteur principal de son redressement». Il n'est pas interdit non plus d'aller voir le tribunal de grande instance pour demander un règlement amiable. «C'est toujours la Mutualité sociale agricole qui le saisit, note la vice-présidente du tribunal de grande instance, Valérie Chaumont. Depuis que je suis ici (elle est arrivée en septembre 2012, ndlr), jamais un agriculteur ne l'a saisi. Si on s'en emparait vraiment on pourrait éviter le redressement ou la liquidation». Le problème c'est

qu'en Creuse, il n'y a plus de conciliateur. Le procureur de la République, Sébastien Farges, a précisé, à l'aide de petits panneaux de couleurs, les différentes procédures judiciaires, le mandat ad-hoc, la conciliation, la sauvegarde, le redressement judiciaire qui «n'est pas la fin de tout», assure-t-il et la liquidation judiciaire. «C'est le seul moment où c'est l'échec», poursuit-il. Des échanges ont ensuite eu lieu avec la salle. Un agriculteur a notamment demandé des «comptes» aux banques. La sienne lui a accordé un crédit de 30.000 euros remboursable sur 12 mois mais en redressement judiciaire, il n'a pu le rembourser et a eu des agios de 600 euros... Les personnes présentes ont pu repartir avec la liste des personnes à contacter selon leurs difficultés et surtout avant qu'elles n'arrivent.